

L'ANCIENNE TUILERIE DE CHENAVAL

04 mars 2020

Où se tenait précisément la tuilerie de Chenavel, hameau de la commune de Jujurieux ? Qui en était le propriétaire et quelle a été son histoire ? Depuis plusieurs générations de Chenavellois, on scrute le terrain, à la recherche des traces de cette ancienne manufacture, en vain. Les propriétaires et exploitants des terres, prés et bois du hameau n'ont jamais pu mettre en évidence aucun objet pouvant avoir un rapport avec l'activité de tuilerie. Tous connaissent cependant l'emplacement du lieu-dit « La Carronnière »¹ et le vaste coteau nommé « Sous la Carronnière ». La carte de Cassini en donne au XVIII^e siècle une situation approximative au sud du hameau de Chenavel, à l'est de La Route en direction des bois de Charmontay, parties de la commune de Jujurieux.

Suite aux recherches entreprises dans les archives par quelques personnes, dont nous-même, est venu le temps de réaliser la synthèse des connaissances, vérifier les hypothèses et certains points encore obscurs et peut-être avancer vers plus de clarté. Mais voyons en premier lieu la consistance d'une tuilerie aux XVII^e et XVIII^e siècles, et quels sont les critères nécessaires à son implantation.



Situation de La Carronnière de Chenavel

1 Henry Suter précise, dans son glossaire : *Dans l'Ain, carron signifie « brique », de l'ancien français carron, « carreau de brique », et une carronnière est une briqueterie ou une tuilerie. On donne une définition semblable dans « Le Langage Populaire de Mâcon et des Environs ». La même remarque peut être faite pour le micro toponyme « la Tuilière » qui désigne une tuilerie, ou l'endroit où l'on extrait la terre à tuile.*

Les tuileries du XVII^e ou XVIII^e siècle

Cette activité artisanale, souvent familiale, nécessite un gisement de terre reconnue propre à confectionner de bonnes tuiles, facilement extractible, mais aussi de l'eau en quantité suffisante pour le pétrissage, un espace plan pour construire la halle et de grande quantité de bois pour chauffer le four. Il faut également du sable très fin, non pas pour amender la terre, mais pour servir d'agent démoulant, appliqué sur la table et les mains des mouleurs. Toutes ces ressources sont disponibles à Chenavel.

La terre

Sur le coteau entre La Route et Charmontay affleurent des limons et des argiles très plastiques avec des veines de sables où circule de l'eau qui source par endroits : Vers le Puits, la Bellette ou la Fontaine. De nombreuses excavations de forme tronconique, parfois de dimensions importantes, dispersées à travers les bois alentour, sont autant de témoins d'anciens gisements. Quelques mouvements de terrain, sortes de talus affaissés serpentant en bordure de prés, pourraient bien être également les traces d'anciennes fouilles.

Le sable

Ce matériau, ne servant qu'au démoulage, ne nécessite que de faibles quantités, mais d'une grande finesse. Des sables tirés des « Brotteaux », près de la Rivière d'Ain, sont sans doute de granulométrie trop forte, même tamisés. Il existe d'autres possibilités locales, comme les sables des affluents l'Ecotet, réputés pour leur finesse ou les veines de sables proches des fontaines².

L'eau

La fontaine de « la Bellette » en contrebas de « la Carronnière », devenue une bauge, sert encore au XIX^e siècle aux habitants du village, et au bord du « Combet de vers Chenavel », coule encore la fontaine de « Vers le Puits », source intarissable, captée et mise en réserve dans un « bachat »³.

Le bois

Au sud et à l'est, la forêt est omniprésente, donc le bois en abondance. Les bois de l'Isle et de la Manche sont propriétés du seigneur de Chenavel, gisements potentiels de bois d'œuvre ou de chauffe.

2 D'après la carte géologique « Sain- Rambert » du Bureau des Ressources Géologiques et Minières.

3 Bac. Jadis, deux bacs étaient jumelés.



Source captée et son bachat

Le processus de fabrication



Four fermé – Extrait de planche de l'art du tuilier

Les cycles de fabrication des tuiles ou celui des briques sont quasiment identiques. On fouille la terre en hiver, de sorte que les gelées la disloquent, la foisonnent. La mauvaise terre est triée et mise de côté. Celle retenue est tamisée pour éliminer les petits cailloux. Après quoi elle est arrosée et remuée. Puis les ouvriers la corroient avec les pieds et leurs outils. Battue avec le dos de la pelle et lissée, elle est enfin prête. En attendant le moulage on la protège de la déshydratation par des paillassons. Le mouleur travaille sur une table où est placé le moule maintenu mouillé, le sable fin et un tas de terre à employer. Une fois rempli de pâte compactée, le moule est arasé avec un archet. Après avoir relevé le crochet de la tuile ou percé les trous de clouage, les tuiles sont emportées dans la halle pour sécher à plat pendant un ou deux jours. Lorsqu'elles sont devenues rigides, le séchage se poursuit « sur champ », rangées en « haies » pour une moindre place. La halle est de dimensions suffisante pour recevoir plusieurs dizaines de milliers de tuiles qui attendent la cuisson.

Pour cela, on emploie divers types de fours, selon les régions et selon les époques. Le four voûté, couvert d'une toiture fixe, utilisé dès le XVII^e siècle, est plus efficace que les fours découverts utilisés antérieurement, il est économe en chauffage. Plusieurs événements supérieurs sont alors nécessaires pour l'évacuation des fumées. La toiture en forme de pavillon abrite l'édifice. On y cuit ensemble des tuiles, des *carrons*, des briques et de la pierre à chaux.

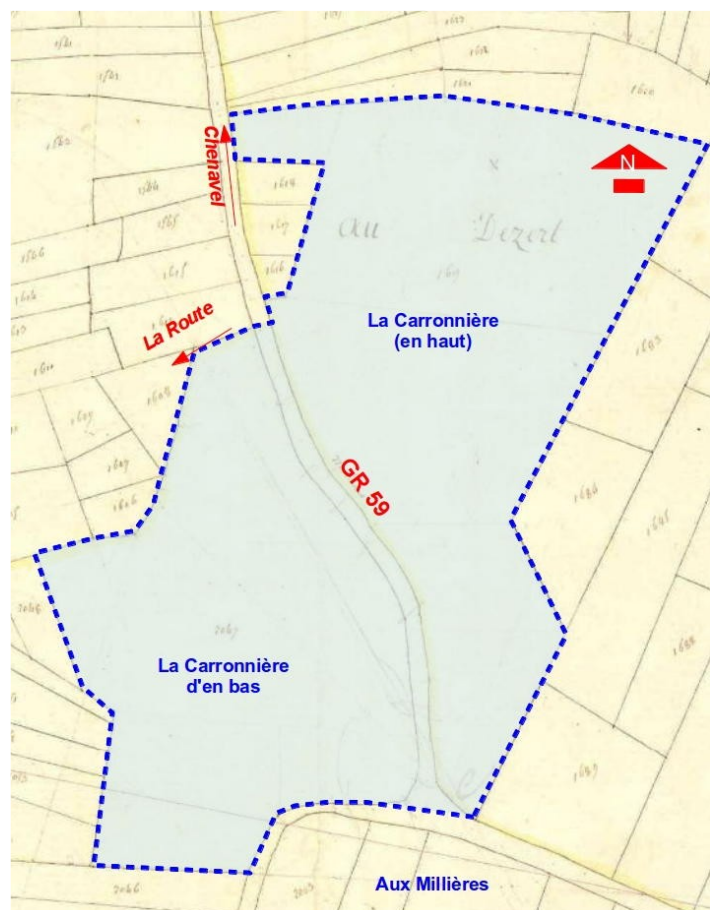
La chauffe du four est très délicate. D'abord elle doit être progressive : on démarre à « petit feu » pour terminer le séchage de la terre, pendant trente-six ou quarante heures. Ce n'est qu'à ce moment qu'on allume le « grand feu », progressif également, jusqu'à obtention de la bonne température qui s'apprécie à la couleur de la gueule du four lorsqu'on brûle des fagots. La chaleur doit être répartie et continue en montée, pour atteindre une température de 900 à 1 000 °C. Pour cela les cuiseurs se relayent jour et nuit pendant toute la cuisson qui peut durer jusqu'à 12 jours, selon les produits et la capacité du four. La température atteinte, on ferme toutes les ouvertures pour terminer la cuisson, puis le lent refroidissement commence.



Planche extraite de *L'art du tuilier et du briquetier* – Préparation des briques (ou des tuiles)

Situation de la tuilerie de Chenavel

Sous l'Ancien Régime, le propriétaire de la tuilerie de Chenavel est le



Emprise de la tuilerie sur fond de cadastre de 1825

seigneur de Chenavel. À partir de 1790 les terres de Chenavel appartiennent aux LOUVAT DE CHAMPOLLON.

Après l'arrestation d'Étienne Joseph LOUVAT DE CHAMPOLLON, le 28 Pluviose de l'An II, les scellés sont posés au château et un procès verbal énumérant tous les biens du prisonnier est dressé⁴. On lit dans l'inventaire que la tuilerie se compose de « bâtiment, thuilerie détruite, terre et bois châtaignier contenant en tout quatorze bichettes ».

Le cadastre de Jujurieux de 1791 confirme bien, dans son état de section C, une parcelle N° 443 supportant le bâtiment d'une tuilerie, terre et bois de châtaignier, d'une superficie totale de 14 bichettes appartenant à Étienne Joseph LOUVAT DE CHAMPOLLON. Malheureusement le plan permettant de la localiser a disparu.

Postérieurement à la mort d'Étienne Joseph LOUVAT DE CHAMPOLLON en 1802, la veuve et ses enfants vendent, le 11 novembre 1822, l'ensemble des terres de Chenavel à Étienne Henri Maurice de COSTA gentilhomme de la Chambre habitant Chambéry, exceptés 15 articles réservés pour les autochtones, parmi lesquels figure en quatrième position, « La Carronnière en haut et en bas »⁵.

Bien que la mémoire collective situe approximativement l'emplacement de l'ancienne *carronnière*, nous avons eu la chance de découvrir plusieurs éléments qui viennent confirmer et préciser les lieux.

La Carronnière en Haut

Début 1822, la veuve Louvat et ses enfants vendent préalablement la terre située à la carronnière de Chenavel à Pierre DELOUILLE et à Charles DELOUILLE son fils majeur⁶. Cette terre située à « la Carronnière » (en haut), est cadastrée en 1825 sous le N°1619 – section A, 4e feuille, sous-section « Au Désert ». L'état de section indique effectivement que les propriétaires sont, chacun pour moitié, Pierre et Charles DELOUILLE, père et fils, descendants de deux générations de carronniers.

En 1905, lors du partage TABOURIN, il est fait mention de la moitié d'une grande terre, soit 40 ares, appelée « grande terre de la Carronnière ». Elle s'avère être la moitié de la parcelle N°1619.

La Carronnière en Bas

Le lendemain de la vente principale des terres de l'ancienne châtellenie de Chenavel, le 12 novembre 1822, la famille LOUVAT vend à Jean-Pierre MOINAT une pièce de terre située à « la Carronnière d'en bas », d'une surface « approximative de 45 à 49 ares »⁷. Elle se confine à l'est par un chemin, à l'ouest par la propriété de Laurent GORDON, au sud par la vigne de Charles GORDON, et au nord par un bois de châtaignier appartenant aux héritiers GORDON. Cette parcelle, qui appartient en 1825 aux héritiers de Jean-Pierre MOINAT, décédé en 1823, est cadastrée

4 Délibérations du Conseil Municipal de Jujurieux, Volume 3, an II, f° 21

5 Vente par le veuve Louvat de Champollon et ses enfants au comte Costaz de Chambéry, reçue Pupunat le 11 novembre 1822 – Archives dép. de l'Ain, 3E 4272, f°95.

6 Maître Jean-Claude Savarin, le 24 janvier 1822 – Archives dép. de l'Ain, 3E 2069, f°16.

7 Maître Pupunat, le 12 novembre 1822 – Archives dép. de l'Ain, 3E 4272, f°96. Chez Me Pupunat en particulier, les surfaces indiquées sont vraiment très sommairement évaluées.

dans l'état de section A sous le N°2047. Sa surface est supérieure à celle citée par Me PUPUNAT en 1822, mais nous en retrouvons les confins : vigne de Charles GORDON au sud au N° 2047, Laurent GORDON à l'ouest aux 2048 et 2054, des bois de châtaigniers au nord.



Lieu-dit « La Carronnière », en haut.



Lieu-dit « La Carronnière », en bas.

La tuilerie, ou *carronnière* de Chenavel se compose donc, à la fin du XVIII^e siècle, d'un ensemble foncier de près d'un hectare et demi, traversé par un chemin allant de Chenavel aux Millières, l'actuel GR59. Ces parcelles ont été cadastrées en 1825 sous les N° 2047 et 1619 dans la section A, 4e feuille.

L'amodiation de la tuilerie aux XVII^e et XVIII^e siècle

L'exploitation des minutes notariales de ces deux périodes permettent d'en savoir un peu plus sur l'activité de la tuilerie du seigneur de Chenavel.

En 1613, le 43^e abbé d'Ambronay, CLAUDE DE LA COUZ, jouit pour la dernière année de la seigneurie de Chenavel qu'il a acquise en 1578. Le 14 janvier, il reçoit en son château le notaire royal de Saint-Jean-le-Vieux et son maître tuilier, LOUIS DELADANIÈRE, originaire de « Trives en Lyonnays », dans le but de passer la cense d'amodiation de sa tuilerie appelée « de la Serailière » pour les trois prochaines années⁸. Provisoirement DELADANIÈRE loge à Cucuens, paroisse de Jujurieux⁹.

Ce même nom, « la Serailière » est cité dans un acte de vente passé chez Maître PUPUNAT, le 4 mars 1832¹⁰, cependant les confins indiqués ne permettent pas de trouver une référence cadastrale fiable permettant une situation.

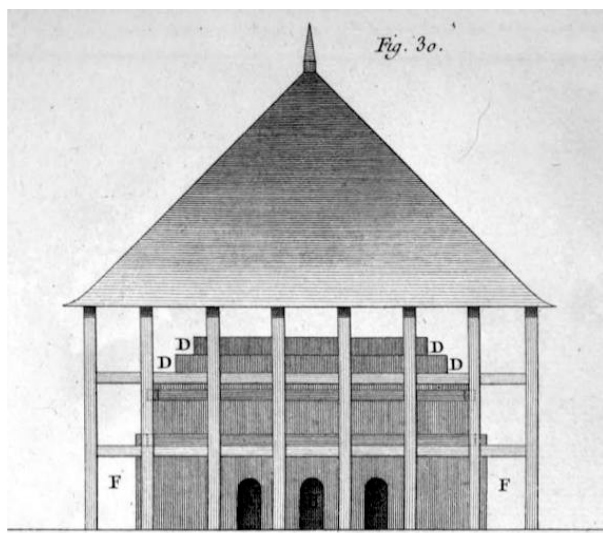
La tuilerie comporte alors une halle de préparation et séchage, et un four mixte, tant pour la cuisson des tuiles plates et *carrons*, et pour la chaux. On y produit deux types de tuiles : celles à cro-

8 Archives départementales de l'Ain, sous-série 3E cote 1504, folio XVI.

9 Cucuen paroisse de Jujurieux.

10 Archives départementales de l'Ain, 3E 1955, f°108.

chets ou talon, et celle dites « à coupes »¹¹, c'est-à-dire sans talon, obligatoirement clouées sur les lattes. Pour les « cuites » on utilise le bois en provenance du bois de l'Isle, sauf le chêne et le châtaignier. La terre est prise sur place. Le montant annuel de la cense est de 200 livres tournois, plus un millier de tuiles bonnes et recevables. CLAUDE DE LA COUZ promet de fournir au tuilier une « chambre »¹² et une étable pour le loger avec sa famille, soit au village de Chenavel, soit à celui de La Route. Le choix du maître tuilier se porte sur La Route.



- A, B, C : gueules des foyer ou fourneaux.
- D : banquettes servant à entreposer les tuiles ou les briques au déchargement.
- E : portes d'accès pour le chargement et le déchargement du four. Elles sont murées pendant la cuisson.
- F espace de « garde au feu » entre le four et les poteaux de bois.

Exemple de four mixte couvert

La toiture de la halle nécessite des réparations avec la fourniture de deux cents planches de sapin que le Sieur DELADANIÈRE fournira ainsi que les clous, les crosses et la tuile. Le seigneur se réserve le droit d'installer un tupinier¹³, mais il semble qu'il ait abandonné cette éventualité.

Après la mort de CLAUDE DE LA COUZ, les terres de Chenavel sont acquises par Antoine JALLIER, seigneur d'HautePierre. Celui-ci la cède en 1642 à Prosper DE LYOBARD. À cette époque-là, la toiture du four de la tuilerie s'est dégradée et nécessite une réfection.

Un marché¹⁴ est passé en 1647 avec les maîtres charpentiers Jean MATON de Chenavel, Philibert BULIFFON de Jujurieux, et Claude PERROD d'Hauterive, tous maîtres charpentiers. Il s'agit de refaire entièrement à neuf le couvert sur le four de la tuilerie de Chenavel. La toiture est prévue à quatre pans de forme carrée, de 32 pieds de côté, surélevée par quatre poteaux de 6 pieds de hauteur, couvert de tuiles à coupes. Le seigneur de Chenavel leur permet de couper des noyers dans

11 Tuiles plates servant aux approches des arêtières et des noues ; sans crochet, elles sont percées pour le clouage sur les lattes. Leur coupe se réalisant à la hachette, on les appelle aussi « tuiles hachées » ou « tuiles dépecées ». Plus tard, lorsque leur épaisseur diminue, on les coupe comme le verre, en traçant, préalablement, une ligne de rupture à l'aide d'une pince de couvreur.

12 Pièce d'habitation à usages multiples.

13 **Tupinier** : Fabricant de pots en terre.

14 Archives départementales de l'Ain, série 3E cote 34631, f°52.

sa forêt, tant pour les piliers que les chevrons et les lattes. Les crosses et les clous sont fournis par les entrepreneurs. Le montant de contrat s'élève à 100 livres tournois.

En 1651, le maître tuilier, qui demeure en la tuilerie, se nomme François Laurent¹⁵. La même année, Prosper DE LYOBARD remet la seigneurie à François DE REYDELLET. Elle est revendue en 1655, à Claude MICHON, dont la famille la conservera jusqu'en 1789.

Vers 1730 les tuiliers sont Pierre DELOUILLE et sa femme Marie COMBET. Gabriel MICHON leurs passe une cense de sept années à partir de la saint Martin d'hiver 1730 ; le fermage est signé en mars 1731¹⁶, il porte sur la tuilerie et ses dépendances, terres et bois. Les DELOUILLE sont tenus de demeurer continuellement dans « la maison dépendante de ladite tuilerie » dont ils assurent le gardiennage ainsi que la surveillance des bois du seigneur. Les conditions d'affermage sont les suivantes :

- Le bois nécessaire aux « cuites » est fourni par le bois de l'Isle appartenant à Monsieur de Chenavel. Les coupes doivent se faire entre le premier octobre et le premier avril selon un plan qui respecte l'ordre des anciennes coupes. L'abattage n'est possible qu'au renouveau des lunes, et les coupes doivent s'effectuer le plus bas possible de terre.
- Le nombre de cuites est limité à cinq réparties sur deux ans, ni plus ni moins, jusqu'à la sixième année, et deux cuites la septième. Le paiement du cens se fait après chaque cuite défournée : son montant est de soixante-douze livres. En plus, le seigneur choisit parmi les produits neufs un lot de 2500 tuiles à coupes et autant à crochet, cinq bennées de chaux, dix grandes « plattes »¹⁷ et 10 briques. Les fournées comportent donc obligatoirement un assortiment de produits différents, ce qui n'est pas une assurance de qualité, chacun demandant une conduite de chauffe particulière.
- Le tuilier a la charge de l'entretien des couverts de la tuilerie, maison, halle et four.
- Le tuilier doit fournir au seigneur toutes les marchandises dont il a besoin, de préférence à tout autre acheteur, au tarif convenu :
 - Le cent de tuiles à coupes ou à crochet : 24 sols ;
 - Le cent de briques : 20 sols ;
 - Le cent de « plattes » : 4 livres ;
 - La bennée de chaux : 5 sols.

En 1742, lorsque Joseph, le fils de feu Pierre DELOUILLE, reprend la cense à son compte, avec sa femme Marie NEYROD, les conditions d'exploitation sont les mêmes qu'en 1731, sauf que le prix passe à 90 livres la cuite, et le cent de briques à 24 sols.

Au début du XVIII^e siècle, les ressources en terre s'épuisant probablement, le 5 janvier 1704, Monsieur de Chenavel, en l'occurrence Pierre MICHON, fait l'acquisition¹⁸ d'une pièce de terre d'environ cinq mesures, soit environ 3800 m², au lieu dit « le Curtil Vieux » pour tirer la terre nécessaire à sa tuilerie.

15 Archives départementales de l'Ain, série 3E cote 1534, f°163.

16 Archives départementales de l'Ain, série 3E cote 1610, folio 168.

17 **Plattes** : Carreaux de terre cuite.

18 Archives départementales de l'Ain, série 3E cote 1603, folio 41.



Ancienne fouille à la Carronnière d'en Haut

Ainsi, l'emplacement de la tuilerie de Chenavel est confirmé. L'activité tuilière de Chenavel, qui s'exerçait probablement bien avant le XVII^e siècle, a disparu vers la Révolution. Le bâtiment de la tuilerie est donné comme détruit en 1794. Cependant, la tradition orale prétend que des tuiles auraient encore été fabriquées à Chenavel au XIX^e siècle... Le dernier carronnier, Jean-Pierre DELOUILLE est mort en 1811, à l'âge de 78 ans : il a pu transmettre son savoir faire à ses descendants, et le four n'était peut-être pas entièrement détruit, comme le prétendait la veuve LOUVAT. De plus ce sont les DELOUILLE qui possédaient la *carronnière* d'en haut en 1825. Dans cette hypothèse, la tuilerie se serait tenue en haut, c'est d'ailleurs le site le mieux adapté. On aurait fait alors de la tuile creuse pour les besoins locaux.

Sources :

- Archives départementales de l'Ain.
- *Encyclopédie Roret – Briquetier Tuilier, fabricant de carreaux et de tuyaux de drainage*, M.F. Malepert, Librairie encyclopédique de Roret, Paris, 1864.
- *Art du chauffournier*, M. Fourcroy de Ramecourt, 1766.
- *L'art du tuilier et du briquetier*, Duhamel, Fourcroy et Gallon, 1763.
- *Descriptions des arts et métiers-tome 4 – Art du tuilier et du briquetier*, J. E. Bertrand, 1776.
- *Techniques de l'architecture ancienne : construction et restauration*, Yves-Marie Froidevaux, Éditions Mardaga, 1986.